

Table des matières

I.	Introduction	2
	Réseau équilibré.....	2
	Modèle de prestation de services	3
	Vision.....	4
	Mission.....	4
	Structure organisationnelle	4
	Principes directeurs.....	5
II.	Centres de santé mentale communautaires	6
	A. Accessibilité aux services	6
	B. Description des programmes de base	6
	Processus d'accueil.....	7
	Programme enfant-adolescent	7
	Programme adulte court-terme	7
	Programme adulte long-terme.....	8
	C. Les services offerts	8
	Service d'évaluation.....	9
	Service d'intervention / traitement	10
	Service de consultation.....	11
	Service d'intervention en situation de crise	11
	Service de gestion de cas	12
	Service de soutien communautaire	12
	Service de réadaptation.....	12
	Service de traitement pour les jeunes avec désordres de conduite sévères.....	13
	Service d'intervention post-traumatique	13
	Service de prévention du suicide.....	13
	Services pour personnes âgées	14
III.	Renseignements généraux	16

Les services de Santé mentale

I. Introduction

Les services de santé mentale connaissent, au cours des trente dernières années, d'importants changements au Canada tant au niveau du traitement des troubles psychiatriques que dans l'organisation et la prestation des services de santé mentale. Le Nouveau-Brunswick, n'ayant pu échapper à cette tendance, mettait en place en 1988 une nouvelle politique en matière de santé mentale.

Cette politique misait sur la désinstitutionnalisation des soins psychiatriques et sur le développement des services alternatifs en communauté. Le modèle néo-brunswickois est reconnu comme un des meilleurs exemples de succès d'une réforme du système de la santé mentale à grande envergure au Canada. (Examen des meilleures pratiques de la réforme de système de la santé mentale, Rapport par l'Institut psychiatrique Clarke, 1997). Depuis, cette politique s'enrichit d'une orientation additionnelle visant de plus en plus l'intervention précoce auprès des jeunes et de leur famille.

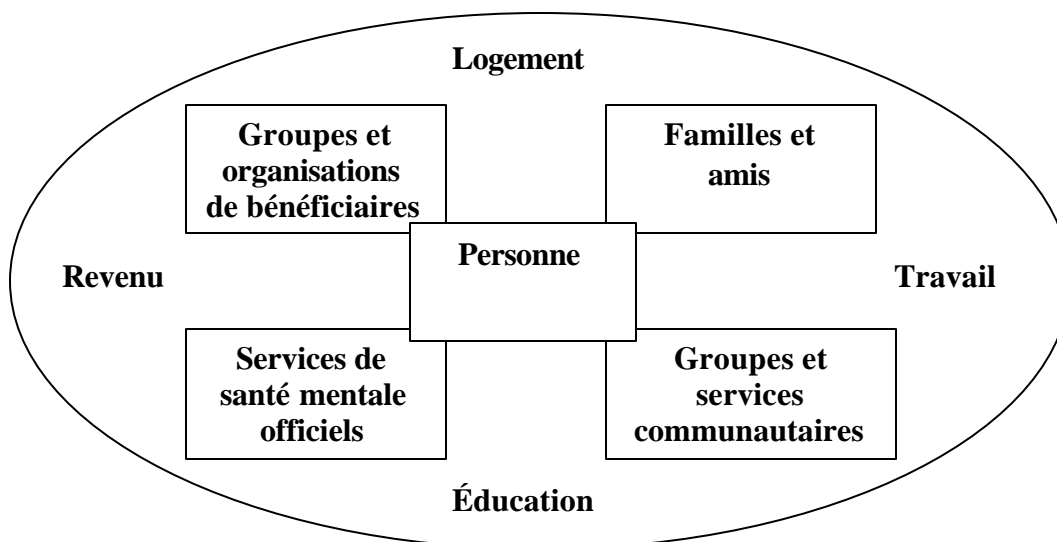
Réseau équilibré

Aujourd'hui, le Nouveau-Brunswick est pourvu d'un réseau de services en santé mentale mieux équilibré qui mise sur :

- l'application des meilleures pratiques fondées sur l'évidence des résultats ;
- la participation des clients et des familles comme partenaires essentiels dans la planification, l'évaluation et la prestation des services de santé mentale ;
- un juste équilibre des interventions entre les soins hospitaliers et les soins communautaires ;
- le développement de services de soutien à la santé mentale tels que l'hébergement, la formation professionnelle, les services dirigés par les bénéficiaires, les réseaux de soutien social et communautaire;
- la participation des citoyens et des intervenants locaux par l'intermédiaire de différents comités communautaires ;
- l'expansion des services à toutes les régions du Nouveau-Brunswick afin de répondre aux besoins des personnes vivant en milieu rural.

Modèle de prestation de services

Le modèle de prestation de services de la Division des services de santé mentale au Nouveau-Brunswick se base sur le modèle de soutien suivant :



Source: ACSM, La base de ressources communautaires.

Ce modèle témoigne d'une orientation dans laquelle la prestation des programmes et des services de soutien n'incombe pas exclusivement au gouvernement mais est plutôt partagée entre les dispensateurs de services officiels, les familles et amis, les communautés et les bénéficiaires. Le modèle reconnaît également les déterminants de la santé auxquels tous les citoyens devraient avoir accès pour se maintenir en santé, notamment en matière de logement, d'éducation, de revenu et de travail.

Le but du modèle de soutien (Trainer et Church, 1984) est d'assurer que les personnes avec un trouble psychiatrique peuvent vivre une vie riche et satisfaisante en communauté. Le système de santé mentale vise à aider les éléments du système de soutien naturel, de toutes les façons possibles, afin de minimiser le besoin d'une intervention professionnelle. Pour ce faire, les clients doivent être habilités à prendre le contrôle sur leur vie et la communauté doit être mobilisée à les soutenir et les aider en ce sens.

Vision

Au Nouveau-Brunswick, les gens, les communautés et le gouvernement travaillent ensemble à la promotion d'une santé mentale optimale pour tous les citoyens et assurent un accès et un soutien appropriés à ceux et celles qui présentent des problèmes de santé mentale.

Mission

Promouvoir une bonne santé mentale pour tous les citoyens du Nouveau-Brunswick.

Fournir aux citoyens du Nouveau-Brunswick qui présentent des problèmes de santé mentale un accès à une variété de services de santé mentale y compris la prévention, l'évaluation, le traitement, la réadaptation et le soutien.

Structure organisationnelle

La division de la Santé mentale relève d'un sous-ministre adjoint qui se rapporte au sous-ministre de la Santé et du Mieux-être et qui voit à la mise en place des politiques gouvernementales en matière de santé mentale. Un comité consultatif en santé mentale établi par la Législature avise aussi le ministre de la Santé et du Mieux-être sur une variété de questions relatives aux services de santé mentale.

Le sous-ministre adjoint de la division de la Santé mentale s'appuie d'une équipe de gestionnaires responsables des fonctions suivantes :

- Direction générale des programmes ;
- Direction des services de longue durée ;
- Direction des services aux enfants et adolescents ;
- Direction des services aigus ;
- Direction de la gestion de la qualité et du soutien exécutif.

Les services sont offerts par l'entremise de quatre secteurs d'opérations distincts :

1. les centres de santé mentale communautaires ;
2. les unités psychiatriques ;
3. les hôpitaux psychiatriques ;
4. les organisations à buts non lucratifs qui desservent les personnes avec des problèmes de santé mentale et des programmes livrés par les bénéficiaires.

Il est à noter que les centres de santé mentale communautaires relèvent directement de la division de la Santé mentale alors que les unités psychiatriques et les hôpitaux psychiatriques relèvent des corporations hospitalières régionales de leur région respective mais sont assujettis aux

normes, politiques et financement de la division de la Santé mentale par le biais de contrat de services.

Principes directeurs

Les services sont livrés dans le respect des principes suivants :

- **Respect et dignité** : Les individus que nous desservons ont droit au respect et à la dignité dans l'accès et la prestation de tous nos services.
- **Participation du client** : Notre organisation et la prestation de nos services sont axées sur les individus. Ils participent donc activement, sont consultés et peuvent se prononcer sur toutes les facettes de leur traitement et des services qu'ils reçoivent.
- **Approche holistique** : Les individus sont traités d'une manière holistique en tenant compte des différents aspects de leur vie, soit physique, psychologique, social, intellectuel et/ou spirituel. Les services répondent aux besoins particuliers de chaque individu.
- **Réseau de soutien naturel** : Les services de santé mentale doivent être offerts de manière à renforcer le réseau de soutien naturel constitué de la famille, la collectivité et les groupes d'entraide. Les services se planifient et se livrent de façon à aller chercher le soutien de la famille et de la collectivité.
- **Auto-prise en charge** : Les individus que nous desservons ont le droit et la capacité de prendre leurs propres décisions et d'en assumer les conséquences (auto-prise en charge).
- **Services efficaces** : Les services offerts sont aussi brefs que nécessaires de façon à permettre aux individus de reprendre le contrôle de leur vie et ainsi éviter la dépendance sur le système officiel.
- **Services adaptés aux besoins des individus** : Les services sont adaptés en fonction de l'âge et des besoins des individus et s'offrent dans le milieu le moins restreignant possible pour ceux-ci.
- **Utilisation des meilleures pratiques** : Les individus doivent avoir l'assurance que nous utilisons des méthodes efficaces et éprouvées selon les meilleures pratiques reconnues. Nous vérifions la qualité de nos services en évaluant nos services régulièrement selon leur point de vue et nous nous efforçons d'améliorer constamment les services livrés.
- **Perfectionnement des professionnels** : Les professionnels en santé mentale adhèrent à des normes professionnelles élevées. Ils/elles ont une obligation et une responsabilité quant à la qualité de leurs interventions. Le perfectionnement professionnel fait partie de toute évaluation du rendement du personnel.
- **Confidentialité** : La prestation de services se fait dans le plus grand respect de la confidentialité de l'information recueillie.

- Approche consultative et de collaboration : Étant donné les besoins souvent complexes et variés des individus et l'interdépendance sectorielle la planification et la prestation de services se font dans un esprit de consultation et de collaboration avec les différentes agences, intervenants et/ou fournisseurs de services requis.

II. Centres de santé mentale communautaires

Les centres de santé mentale communautaires constituent un élément essentiel du système de prestation de services de santé mentale au Nouveau-Brunswick. Les CSMC sont aujourd'hui établis dans l'ensemble de la province et offrent une variété des services de prévention, d'intervention et de suivi à la population du Nouveau-Brunswick.

A. Accessibilité aux services

Les services de santé mentale communautaires s'accèdent par le biais de treize CSMC et vingt-deux autres points de service répartis dans toute la province. La période d'ouverture des CSMC s'étend du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h. De plus, des services de crises disponibles en soirée et les fins de semaine dans toutes les régions de la province complètent l'accès aux services.

Les services de santé mentale communautaires sont accessibles à tous les citoyens du Nouveau-Brunswick, soit au moyen de l'aiguillage d'un médecin ou d'un autre professionnel ou en faisant une demande soi-même directement à un CSMC. Toute personne qui se présente ou qui est dirigée a droit à une évaluation d'accueil dans un délai raisonnable. Cette évaluation permettra de déterminer les besoins du client pour des services, soit au centre de santé mentale communautaire ou, s'il ne répond pas aux critères de sélection, à une autre agence. Les numéros de téléphone des CSMC se retrouvent dans la section des pages bleues de l'annuaire téléphonique et à l'adresse Internet suivante :

<http://www.gnb.ca/0055/fr/contacts.htm#1>

B. Description des programmes de base

Les programmes des centres de santé mentale communautaires gravitent autour de trois clientèles cibles : la clientèle enfant-adolescent, la clientèle adulte aux prises avec des besoins court-terme, et la clientèle adulte aux prises avec des besoins long-terme. Pour avoir accès à l'un des programmes des CSMC, les demandes de services doivent préalablement passer à travers le processus d'accueil.

Processus d'accueil

Le processus d'accueil vise à recevoir, évaluer et diriger la clientèle qui se présente au CSMC. Il permet plus spécifiquement l'évaluation du risque (le dépistage) et l'évaluation des besoins ainsi que l'orientation des personnes ayant des problèmes de santé mentale (l'accueil).

Ce processus permet d'établir le degré de priorité en matière de besoins de service.

Les professionnels qui y travaillent doivent s'assurer que les clients seront vus et évalués rapidement. À partir de cette évaluation, une décision est prise à savoir si une intervention ponctuelle à l'accueil suffit à répondre à la situation ou si le client doit être dirigé à l'un des programmes du CSMC ou enfin si une ressource de la communauté lui convient mieux.

Programme enfant-adolescent

La raison d'être du programme est d'aider les enfants et adolescents qui présentent un trouble mental ou des troubles associés et de travailler avec leurs parents ou tuteurs afin d'offrir un milieu propice au développement de celui-ci.

La clientèle consulte lorsque le degré de dysfonctionnement de l'enfant ou de l'adolescent demande une intervention professionnelle. À titre d'exemple, voici quelques problématiques où l'on pourrait intervenir : les troubles de comportement, les troubles de l'humeur, les problèmes d'adaptation, les sévices et problématiques sexuels, etc.

Ce programme est important parce qu'il intervient avec l'une des clientèles les plus vulnérables de la société. Il favorise aussi le dépistage et l'intervention précoce auprès des enfants et des adolescents qui risquent d'avoir des troubles plus graves à l'âge adulte. Des services à court, moyen et long terme sont offerts, selon le besoin de la clientèle. Ce programme fournit une expertise au niveau des consultations avec les ressources communautaires et joue un rôle de coordination des services de santé mentale offerts aux enfants et adolescents de la région.

Programme adulte court-terme

La raison d'être du programme adulte court-terme est d'intervenir auprès d'une clientèle présentant un trouble mental ou vivant des situations stressantes particulières qu'ils ne peuvent surmonter eux-mêmes sans aide. Ce programme s'adresse à une clientèle adulte dont la condition nécessite un suivi à court terme.

Les demandes de services sont de nature variée : certaines personnes consultent parce qu'elles éprouvent de la difficulté à traverser une étape de leur vie, d'autres parce qu'elles ont vécu un événement particulièrement stressant (deuil, séparation, perte d'emploi, etc.), et d'autres groupes présentent des difficultés plus prononcées et qui persistent souvent depuis

un certain temps (trouble de l'humeur, trouble anxieux, trouble de l'adaptation, risque suicidaire, trouble du contrôle des impulsions, trouble de la personnalité, troubles relationnels, réaction post-traumatique, à des sévices sexuel», etc.).

Ce programme est important pour plusieurs raisons : d'abord, parce qu'il offre une réponse aux besoins des personnes de la communauté qui vivent une situation de détresse psychologique ou psychiatrique, ensuite, et surtout, parce qu'il vise à prévenir une détérioration de la condition mentale des personnes en intervenant tôt et rapidement sur leurs problèmes vécus. Enfin, ce programme fournit une expertise au niveau des consultations aux ressources communautaires de la région.

Programme adulte long-terme

La raison d'être du programme adulte long-terme est d'offrir des services auprès d'une clientèle adulte souffrant ou susceptible de souffrir de maladie mentale grave et de déficiences fonctionnelles de longue durée.

Cette clientèle vit souvent un isolement social et une coupure avec le milieu naturel. Ceux et celles qui ont été hospitalisés souvent ou longtemps viennent aussi à dépendre des services officiels à un tel point que leurs ressources personnelles se détériorent. Le programme fournit donc des moyens de se recréer un réseau social et d'acquérir les compétences nécessaires à l'adaptation communautaire.

Le programme adulte long-terme est fondé sur le respect des personnes atteintes d'incapacité psychiatrique et la conviction qu'elles peuvent, grâce à une variété de services, atténuer ou éliminer les obstacles fonctionnels, interpersonnels et environnementaux créés par leur incapacité et réapprendre à mener une vie autonome et productive en société.

Ce programme répond aux besoins, tels que les clients les perçoivent, tout en créant des liens avec la communauté pour permettre aux clients le maximum d'autonomie avec le minimum d'intervention professionnelle. La nature des services peut donc varier, selon les besoins de la personne, allant de la gestion de cas et Programme de traitement dynamique, en passant par l'acquisition d'habiletés de soins personnels, jusqu'à la préparation au milieu du travail.

C. Les services offerts

Lorsqu'un ou une client(e) est reçu(e) à un centre de santé mentale communautaire, celui ou celle-ci est dirigé(e) vers le programme le plus apte à rencontrer ses besoins. Les services suivants sont offerts dans chaque CSMC sous une forme ou une autre. Les services offerts visent trois types d'intervention :

L'intervention primaire comprend un ensemble de services qui visent à prévenir et réduire l'incidence de la maladie ou des

problèmes de santé mentale par une variété des services de prévention.

L'intervention secondaire représente les services mis en place pour aider les clients à se rétablir le plus vite et le plus complètement possible.

L'intervention tertiaire comprend tous les services offerts et mis en place en raison de la chronicité d'une problématique ou d'une maladie d'un client et vise surtout à aider celui-ci à apprendre ou réapprendre à vivre avec sa réalité.

Service d'évaluation

Lorsqu'une personne est dirigée au CSMC, une série d'évaluations préliminaires sont faites à l'accueil pour déterminer ses forces et ses faiblesses. Par la suite, le client admis à un programme peut obtenir d'autres évaluations plus spécialisées selon son besoin. Les principales évaluations faites dans tous les CSMC sont :

i. Évaluation de dépistage :

Première évaluation effectuée au CSMC lorsqu'un client se présente pour des services. Cette évaluation vise à déterminer si le client est à risque pour lui-même ou pour les autres, à vérifier le risque suicidaire et à établir le niveau de priorité.

ii. Évaluation d'accueil :

Évaluation plus complète faite pour cerner plus spécifiquement les problèmes de la personne et déterminer ses besoins en vue de l'intervention.

iii. Évaluation du risque suicidaire :

Évaluation faite si nécessaire avec l'évaluation de dépistage et par après au besoin. Cette évaluation a pour but de cerner le niveau du risque suicidaire d'un client afin de pouvoir intervenir de la façon la plus appropriée avec celui-ci.

iv. Évaluation de l'état mental :

Évaluation visant à se prononcer sur l'état mental et à poser un diagnostic afin d'orienter le traitement psychologique et/ou psychiatrique.

v. Évaluation des soins de longue durée :

Évaluation faite conjointement avec le ministère des Services familiaux et communautaires en vue d'établir l'accessibilité d'une personne aux programmes de soins de longue durée. Cette

évaluation permet de déterminer si le client peut accéder à des services, tels que les services à domicile, les foyers de soins et/ou les foyers de soins spéciaux.

vi. Évaluation de fermeture :

Évaluation faite avant la fermeture d'un dossier d'un client afin de vérifier et de comparer les symptômes et les problèmes du client à l'entrée du système et à la sortie du système.

Un certain nombre d'évaluations peuvent aussi être réalisées au CSMC. Habituellement, ces évaluations sont faites dans le contexte de l'intervention seulement. En voici donc quelques-unes :

- évaluation du développement;
- évaluation fonctionnelle du comportement;
- évaluation pour diagnostic différentiel;
- évaluation neuropsychologique;
- évaluation de la personnalité.

Les évaluations exécutées par le CSMC doivent être consignées dans un rapport ou une note. Ce rapport ou cette note doit être versé au dossier du client et respecter les normes établies. Le format de présentation peut varier en fonction du type d'évaluation et/ou du professionnel qui effectue l'évaluation.

Service d'intervention/traitement

Les clients qui bénéficient de services d'intervention présentent des problématiques diversifiées et d'intensité variée. On remarque un usage éclectique d'interventions comportementales ou cognitives, de la thérapie de la réalité, de la thérapie du jeu, de la thérapie familiale et individuelle, etc. La décision quant au choix d'une méthode d'intervention est influencée par la nature du problème, la formation ou l'orientation théorique du clinicien ou selon le besoin de la situation.

Toute démarche d'intervention ou de traitement doit être menée dans le cadre d'un plan de services individualisé qui comprend les étapes suivantes :

i. Analyse des besoins et description des problèmes :

Étape consistant à décrire les différentes manifestations du problème du client et les impressions diagnostiques du clinicien.

ii. Objectifs d'intervention :

Énoncés précisant les différents objectifs que le client et le clinicien ont convenu de poursuivre au cours de l'intervention.

iii. Méthodes utilisées :

Ce sont les stratégies ou méthodes d'intervention que le clinicien entend prendre pour atteindre les objectifs.

iv. Résultats et commentaires :

Étape visant à mesurer l'évolution de la condition du client selon les objectifs et moyens déterminés.

Le plan de services individualisé, comprenant les étapes énumérées ci-dessus, fait partie intégrante du dossier du client.

Service de consultation

Les consultations directes et indirectes sont offertes par les intervenants des CSMC.

La consultation directe représente une action demandée par un intervenant à un autre intervenant dans le cas où un client spécifique est concerné. Ceci peut être, par exemple, une conférence de cas ou encore une activité d'évaluation où l'on demande à l'intervenant de se prononcer sur un pronostic ou même de proposer des orientations d'intervention à prendre avec un client particulier.

La consultation indirecte, elle, ne touche aucun client précis. Il s'agit d'un processus où l'expertise de l'intervenant est mise à profit dans une situation problématique plus large rencontrée par un autre intervenant ou une autre agence. Ce type de consultation est souvent demandé par des organismes communautaires qui travaillent avec une clientèle commune à celle des CSMC.

Service d'intervention en situation de crise

Le service d'intervention en situation de crise s'adresse aux personnes qui ont des problèmes de santé mentale et qui traversent une crise. Il vise une prise en main rapide de la situation en offrant une évaluation et une intervention professionnelle. Les besoins du client sont évalués et l'intervenant proposera un plan d'intervention de crise personnalisé qui exposera les options qui s'offrent à lui dans son milieu pour résoudre sa crise.

Ce service vise à évaluer et traiter les crises psychiatriques de sorte que la personne puisse demeurer dans l'environnement le moins restreignant possible. En plus de l'évaluation et de l'intervention, ce service comprend aussi une possibilité d'hébergement temporaire de crise pour les clients qui doivent être retirés de leur milieu. Un service de soutien pendant la période de crise est aussi disponible afin de s'assurer que le client reçoit le soutien nécessaire à son rétablissement.

Les lignes d'écoute CHIMO et Jeunesse J'écoute demeurent un élément crucial d'un service de crise. Les lignes d'écoute sont un service téléphonique gratuit et bilingue, accessible 24 heures sur 24, sept jours par semaine en composant le numéro :

CHIMO : 1 800 667 5005

Jeunesse j'écoute : 1 800 668 6868

Pour les personnes qui requièrent des services spécialisés, le personnel des lignes d'écoute assure l'orientation avec l'intervenant approprié.

Service de gestion de cas

La gestion de cas regroupe une série de services permettant aux clients atteints de problèmes de santé mentale sévères d'obtenir le soutien pour s'intégrer et vivre le plus indépendamment possible dans le milieu de vie de leur choix. La gestion de cas s'attarde aux besoins de traitement du client et à ses besoins de réadaptation, et l'aide tant au niveau de ses activités de la vie quotidienne (AVQ) et de ses activités de la vie domestique (AVD) que de ses besoins d'éducation ou de travail.

Le rôle du gestionnaire de cas vise à assurer la participation du client à toutes les étapes de la planification et de la prestation des services, à voir à l'accessibilité et la coordination des services, à établir des relations de soutien durables avec le client et sa famille, à assurer la liaison avec les autres dispensateurs de services, à aider à établir un réseau de soutien naturel, à prévenir et à gérer les crises et à faciliter l'accès au logement et/ou à d'autres services.

Service de soutien communautaire

Le service de soutien communautaire vise à intervenir directement auprès des clients dans leur milieu de vie. Ce service est principalement offert par les intervenants communautaires et ceux-ci offrent de l'enseignement d'habiletés aux clients ainsi que des suivis dans le cas des plans d'intervention préétablis. Les intervenants fournissent aussi un soutien assidu souvent primordial pour les clients en difficulté.

Ce service aide les clients à acquérir des habiletés sociales par l'entremise d'activités structurées (tels que le jumelage, les sorties individuelles et de groupes, les activités récréatives, le travail, etc.), ainsi que du soutien individuel au besoin.

Service de réadaptation

Le service de réadaptation comprend toutes les activités de développement de compétences ou de connaissances requises pour fonctionner de façon autonome dans le milieu de vie du client. Il s'agit d'acquisition d'habiletés concrètes, d'activités de croissance personnelle, ainsi que des activités de planification et d'organisation personnelle.

Le service est offert surtout aux clients qui éprouvent de la difficulté de fonctionnement dans une des sphères de la vie, soit au niveau personnel, familial, social, travail et loisirs.

Service de traitement pour les jeunes avec désordres de conduite sévères

Les CSMC travaillent en partenariat avec le Ministère de l'Éducation et Services familiaux et communautaires dans le cadre du programme de traitement pour jeunes (PTJ) avec des désordres de conduite sévères. Ce service est constitué d'une équipe provinciale et de treize équipes régionales, soit une équipe pour chaque CSMC.

Ce service s'adresse aux intervenants de première ligne qui travaillent auprès des jeunes avec des désordres de conduite sévères. Il s'agit d'un service de consultation visant une intégration des services pour l'une des clientèles dont la nature des besoins est complexe et difficile à desservir. Lorsque toutes les ressources disponibles ont été utilisées pour un client, l'équipe régionale peut demander une évaluation au Centre de traitement pour jeunes Pierre Caissie. Ce centre permet une évaluation complète du jeune et fournit un plan d'intervention communautaire pour celui-ci.

Service d'intervention post-traumatique

Ce service s'adresse particulièrement aux intervenants (policiers, pompiers, personnel des urgences des hôpitaux, etc.) qui sont fréquemment confrontés à des situations d'urgence dans la communauté. Il comprend deux volets d'intervention.

Le premier volet (prévention primaire) vise à rencontrer les groupes à risque élevé et leur enseigner différentes stratégies d'adaptation à des situations traumatiques.

Le second volet (prévention secondaire) vise l'intervention auprès de ces mêmes groupes cibles, mais après qu'une situation traumatisante soit survenue. Dans ce cas, l'intervention consiste en une session de groupe d'une durée variant entre une à trois heures, regroupant un maximum de 15 personnes et portant sur l'incident qui vient d'être vécu. Un suivi peut être offert après chaque session.

Service de prévention du suicide

Les centres de santé mentale communautaires, conjointement avec d'autres organismes communautaires, offrent différents services face à la problématique du suicide. Ces services visent à prévenir et à réduire le taux de suicide en offrant une variété de services et en donnant priorité à ce type de clientèle. Plus spécifiquement, il comprend les éléments suivants : la formation donnée aux intervenants de première ligne qui sert à équiper ces intervenants avec les outils nécessaires pour évaluer le niveau de risque et intervenir efficacement avec un client suicidaire. Des ateliers sont aussi offerts à la population en général et visent à changer les attitudes face à la

problématique du suicide et ainsi développer et maintenir un bon équilibre en santé mentale.

Le soutien et le traitement des personnes suicidaires et / ou personnes endeuillées comprennent un ensemble de services identifiés antérieurement et visent à évaluer, traiter et soutenir les personnes suicidaires et les endeuillés d'un suicide en réduisant leur déficit fonctionnel. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le programme provincial de prévention du suicide.

Services pour personnes âgées :

En réponse au nombre grandissant de personnes âgées ayant des besoins complexes, la Division des services de santé mentale reconnaît que les services de santé mentale offerts à ces personnes doivent être spécialisés. Certaines maladies mentales sont propres aux aînés et par conséquent, elles demandent une considération spéciale sur le plan du diagnostic et de la continuité du traitement. Par exemple, la maladie d'Alzheimer, une sorte de démence qui touche de nombreuses personnes âgées, est souvent associée à des problèmes psychiatriques ou à des problèmes graves de gestion du comportement.

Les Services de santé mentale pour personnes âgées sont des services de santé mentale spécialisés, destinés principalement aux personnes âgées ayant des troubles mentaux majeurs qui peuvent rendre le traitement plus complexe en raison de la coexistence de problèmes médicaux importants. Cette spécialisation permet également de fournir des services aux personnes plus jeunes présentant une démence accompagnée de problèmes de gestion du comportement ou de problèmes psychiatriques graves. En raison d'une combinaison de facteurs psychiatriques, médicaux et sociaux, la population traitée est perçue comme étant vulnérable et elle doit avoir recours aux services d'une équipe multidisciplinaire.

Un grand nombre de personnes qui éprouvent une détresse psychologique ou une diminution ou un changement sur le plan de la capacité cognitive, comportementale, sociale ou fonctionnelle demeurent dans leur propre domicile, dans un logement subventionné ou un logement avec services de soutien, ou dans un établissement résidentiel pour adultes, ce qui comprend les foyers de soins spéciaux et les foyers de soins. Dans le cadre de la continuité de leur traitement, ces personnes peuvent être admises et peuvent obtenir leur congé d'une unité de soins psychiatriques aigus, une unité de soins médicaux aigus, une unité de médecine gériatrique, au Centracare, au Centre Hospitalier Restigouche, ou dans une autre unité de soins tertiaires. Des facteurs bio-psycho-sociaux sont pris en considération pour poser un diagnostic psychiatrique et élaborer un plan de traitement. La continuité des soins est privilégiée.

Les Services de santé mentale pour personnes âgées comprennent entre autres :

1. Une variété de services destinés aux personnes, comme la gestion de cas, des évaluations (notamment l'évaluation des soins de longue durée), des consultations, une thérapie de soutien, un suivi pharmacologique, la planification des congés et la prévention.
2. Une variété de services spécialisés comme des consultations aux endeuillés et des interventions en matière de sévices sexuels et physiques et d'abus d'intoxicants.
3. De la consultation et des services d'éducation aux employés des organismes, aux groupes communautaires et aux établissements résidentiels pour adultes, y compris les foyers de soins, les familles et le public.
4. Une fonction de liaison avec l'unité psychiatrique régionale et les unités spécialisées d'évaluation gériatrique afin d'assurer l'accès et la continuité des ressources optimales, comme l'évaluation/traitement, la prestation efficace et opportune des soins, la planification des congés, la planification du soutien dans la communauté, l'intervention en situation de crise et le suivi.
5. Une fonction de liaison avec les principaux partenaires comme le ministère des Services familiaux et communautaires et le Programme extra-mural.

III. Renseignements généraux :

Pour de plus amples renseignements sur les Centres de santé mentale communautaires et les services de santé mentale offerts, communiquez avec votre CSMC le plus près de chez vous aux adresses suivantes :

CSMC - Moncton	C.P. 5001, 77, boul. Vaughan Harvey, Moncton Tél: (506) 856-2444
CSMC - Richibucto	C.P. 5001, Place Cartier, Richibucto Tél: (506) 523-7620
CSMC - Saint-John	55, rue Union, Mercantile Center, Saint John Tél: (506) 658-3737
CSMC - Sussex	30, avenue Moffett, Sussex Tél: (506) 432-2090
CSMC - St. Stephen	41, rue King, St. Stephen Tél: (506) 466-7380
CSMC - Fredericton	C.P. 5001, Centre de santé Victoria, Fredericton Tél: (506) 453-2132
CSMC - Woodstock	C.P. 5001, 200, rue King, Woodstock Tél: (506) 325-4419
CSMC - Edmundston	C.P. 5001, Carrefour Assomption, Edmundston Tél: (506) 735-2070
CSMC - Grand Falls	C.P. 5001, 131, rue Pleasant, Grand-Sault Tél: (506) 475-2440
CSMC - Campbellton	6, rue Arran, Campbellton Tél: (506) 789-2440
CSMC - Bathurst	165, rue St. Andrews, Bathurst Tél: (506) 547-2038
CSMC - Caraquet	C.P. 5590, 295, boul. St-Pierre Ouest, Caraquet Tél: (506) 726-2030
CSMC - Miramichi	1780, rue Water, Suite 300, Miramichi Tél: (506) 778-6111
Bureau central	Édifice Carleton, 7 ^e étage, C.P. 5100, Fredericton Tél: (506) 444-4442

Vous pouvez aussi nous rejoindre à l'adresse internet suivante :

<http://www.gnb.ca/0055/fr/index.htm>